FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

PROCES VERBAL AG 2024

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/AG/2024/Index.asp

Ordre du jour

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2024 3

II. Rapport moral du Président 3

III. Rapport financier 2024 5

1. Présentation des comptes par le trésorier 5
2. Rapports du Commissaire aux comptes 9
3. Approbation des comptes de l'exercice clos 9
4. Affectation des résultats 9

IV. Vente de l'appartement à Brest 10

V. Création d'une filiale commerciale 10

VI. Budget prévisionnel 2025 11

VII. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2026 14

VIII. Modifications des statuts, du règlement intérieur 14

IX. Expérimentation des licences et titres fédéraux 15

X. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur 17

XI. Retrait de délégation et suppression de la ligue voile de Guyane 19

XII. Questions écrites 21

XIII. Remise des médailles d'or 21

La séance est convoquée à 9 heures 15 sous la présidence de M. DENECHAU.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Bonjour à toutes et à tous.

Bienvenue à cette Assemblée générale. C'est toujours avec un grand plaisir que l'on se retrouve pour faire le point sur l'année 2024 de notre Fédération.

Comme traditionnellement, avant de commencer cette assemblée générale, je souhaiterais vous parler de ceux qui nous ont quittés en 2024, qu'ils aient été organisateurs de compétitions, élus de ligues ou de classes, arbitres, cadres techniques, ils faisaient partie de la grande famille de la voile et ont tous été des bénévoles engagés.

Ils ont beaucoup donné à la Fédération, au sport de la voile, aux concurrents, ils ont donné sans compter leur temps, ils ont donné avec passion, longtemps, pendant plusieurs dizaines d'années, nous tous leur devons tellement.

Cette minute de silence sera notre hommage à tous ces bénévoles disparus mais qui resteront bien présents dans l'histoire de la voile.

Je voudrais citer :

* René BLANCHARD

* Jean COADOU

* Frédéric COURTOIS

* Jean-Pierre CORDONNIER

* François GRAVIER

* Daniel KOHLER

* Patrick LECOUEUCHE

* Jean-Claude LENOIR

* Gilles LEZAN

* Christian PEYRAS

Je vous propose que nous nous levions pour une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée)…

Je donne la parole à notre Secrétaire générale.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Quelques rappels importants.

(Mme DOS SANTOS rappelle les différentes modalités du fonctionnement de l'assemblée)…

(M. MARLIOT présente les modalités de vote par boîtier électronique)…

(Il est procédé à un test des boîtiers électroniques)…

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2024

Il est adopté à l'unanimité.

II. Rapport moral du Président

M. DENECHAU, Président.- Mesdames et Messieurs les présidents de ligues, de comités départementaux, chers amis de la voile,

C'est avec une immense fierté et une profonde gratitude que je me tiens devant vous aujourd'hui pour vous présenter le rapport moral de notre Fédération Française de Voile. L'année 2024 a été exceptionnelle à bien des égards, marquée par des moments historiques pour notre sport, des performances remarquables et des avancées stratégiques pour nos clubs et licenciés. Mais elle a aussi été une année d'interrogations face à un monde en pleine mutation, où les enjeux économiques, sociaux et environnementaux nous imposent de repenser notre manière d'agir et d'innover.

Nos instances ont été renouvelées et je vous remercie à nouveau pour votre confiance, mais il reste tant à faire !

Le contexte mondial évolue rapidement. Entre crises économiques, tensions géopolitiques et incertitudes budgétaires, le financement du sport, et en particulier des disciplines comme la voile, devient un enjeu central. Nous devons anticiper ces changements et trouver des solutions innovantes pour pérenniser nos actions.

Par ailleurs, la question du bien-être social se pose avec acuité. L'omniprésence des écrans, la sédentarité croissante et l'isolement de certaines populations, notamment les jeunes et les personnes âgées, sont des défis majeurs. Face à cela, nous avons un rôle à jouer : la voile n'est pas seulement un sport, c'est une aventure, une école de vie, un moyen d'évasion et de connexion avec la nature et les autres.

Nous devons nous adapter pour offrir des solutions inclusives et accessibles à tous.

L'événement phare de cette année fut sans aucun doute les Jeux Olympiques de Marseille, point d'orgue d'une Olympiade où nos athlètes ont su faire rayonner

nos couleurs avec panache, offrant des performances démontrant leur talent, leur engagement et leur capacité à rivaliser avec l'élite mondiale en remportant 10 titres de champion d'Europe, 7 titres de champion du Monde et 2 Médailles Olympiques. Nous avons vécu des moments d'émotion intense, des médailles inspirantes et des enseignements précieux pour l'avenir.

Ces Jeux ont également été une formidable opportunité pour renforcer la visibilité de notre discipline et pour positionner la France comme une nation incontournable de la voile olympique. Nous devons capitaliser sur cet héritage pour continuer à développer et promouvoir la voile, notamment auprès des jeunes et du grand public.

L'année 2024 a aussi été marquée par de belles épreuves en course au large, renforçant la place de la France en tant que référence mondiale dans ce domaine. Les performances de nos skippers, que ce soit en IMOCA, en Ultim, en Ocean 50, en Class 40 ou en Figaro, ont confirmé le dynamisme et l'excellence de nos navigateurs. Ces courses sont non seulement des exploits sportifs, mais aussi des vitrines technologiques et environnementales qui participent à l'évolution de notre sport et qui nourrissent toute une filière économique, la France est leader mondial dans ce domaine !

Nos clubs constituent le socle de notre Fédération, et je tiens à saluer leur dynamisme et leur engagement. L'activité des clubs reste soutenue, avec un nombre légèrement en hausse de licenciés et une diversification des pratiques qui attirent de nouveaux publics. La formation des jeunes, l'accompagnement des encadrants et la structuration des projets associatifs sont des axes que nous avons continués à renforcer cette année.

Nous savons que l'avenir de la voile passe par un maillage territorial fort et par une mutualisation des ressources et des compétences. L'entraide entre clubs, la modernisation des infrastructures et l'innovation dans les offres de pratique sont autant de leviers que nous devons continuer à exploiter.

Les jeunes que nous interrogeons expriment une volonté de pratiquer des sports où la réussite repose d'abord sur la coopération plutôt que sur la performance individuelle. Ils souhaitent également une approche pédagogique plus interactive, fondée sur le mentorat et les démonstrations, plutôt que sur un enseignement que nos jeunes moniteurs appliquent parfois de manière trop descendante.

J'en appelle donc à la mobilisation générale sur ce sujet. Nous devons repenser notre offre en intégrant ces nouvelles attentes et en expérimentant de nouveaux formats d'apprentissage et de progression. C'est un enjeu clé pour l'avenir de notre discipline.

L'innovation et l'expérimentation doivent être au cœur de notre stratégie !

L'expérimentation licence, une année charnière.

Après 2 années consacrées à expérimenter une nouvelle forme de licence, basée sur des forfaits permettant aux clubs d'affiner en toute liberté leur modèle, il s'agit maintenant de décider ensemble quelle est la voie que nous souhaitons.

Voulons-nous une fédération, des ligues, des CDVoile et des clubs qui accueillent en pleine responsabilité et avec une qualité et une sécurité reconnue plus de 1,5 millions de pratiquant mais qui ne peuvent en valoriser que 300 000 ?

Pour ma part, je pense que notre capacité d'influence et de légitimité, qui est la base de notre puissance à défendre vos intérêts, impose que notre fédération puisse s'appuyer sur la totalité des pratiquants pris en charge !

Nous sommes convaincus que la voile est un formidable outil éducatif et d'insertion sociale. Le programme "Éduquer à la mer", porté par nos centres de classes de mer, sensibilise chaque année des milliers d'enfants à l'environnement maritime et à la culture nautique par la pratique de la voile.

Notre programme "La Mer est à Vous", visant l'insertion professionnelle par la voile, a rencontré un succès remarquable avec un taux d'insertion élevé. Nous avons besoin d'un soutien public renforcé pour pérenniser cette initiative essentielle.

La voile est un sport inclusif, accessible à tous, et nous travaillons sans relâche à renforcer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Grâce au travail formidable de nos clubs et de nos bénévoles, nous permettons à chacun de vivre pleinement la passion de la voile, quelle que soit sa situation. Des initiatives remarquables, telles que des stages et compétitions dédiées, ont vu le jour, et nous continuerons à développer ces opportunités pour favoriser la mixité et l'inclusion sur l'eau. Nous sommes convaincus que la voile est un espace d'épanouissement pour tous, et nous poursuivrons nos efforts pour que chacun puisse pratiquer dans les meilleures conditions.

La place de la femme dans la voile est un enjeu majeur pour notre fédération.

Ces dernières années, nous avons constaté une augmentation du nombre de licenciées, et nous devons continuer à encourager cette dynamique. Nos actions visent à promouvoir l'égalité des chances, que ce soit à travers des dispositifs de formation, la mise en avant de modèles féminins inspirants ou l'accompagnement des femmes vers des postes de responsabilité dans nos instances. Nous souhaitons aller encore plus loin en rendant la pratique plus accessible et en luttant toujours et sans relâche contre les stéréotypes. La voile est un sport pour toutes et tous, et nous devons garantir que chacune trouve sa place sur l'eau et au sein de notre fédération.

La sécurité et le bien-être de nos pratiquants sont une priorité absolue, et nous avons mis en place une campagne de prévention ambitieuse pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de notre discipline. Nous avons renforcé nos dispositifs de signalement, mis en place des formations spécifiques et instauré une tolérance zéro face à toute forme de harcèlement ou d'agression.

La FFVoile est résolument engagée dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Notre objectif est clair : faire de la voile un espace de respect et d'épanouissement, où chacun peut évoluer en toute sérénité. Nous continuerons à travailler avec l'ensemble des clubs et partenaires pour assurer un environnement sain et sécurisé pour toutes et tous.

Les enjeux climatiques : un impératif d'action.

Nos efforts en matière de développement durable se sont intensifiés. Nos régates deviennent plus respectueuses de l'environnement, nos clubs s'engagent dans des démarches écoresponsables, et nous travaillons pour promouvoir et développer une voile toujours plus durable.

La baisse des subventions nous impose d'explorer de nouvelles pistes de financement : politique tarifaire, nous vendons souvent à des prix trop faibles des prestations de haut niveau engageant souvent des responsabilités hors normes, partenariats privés, sponsoring et valorisation de nos événements doivent être la règle. La marche vers l'autonomie financière est un défi que nous devons relever collectivement.

Au nom de la Fédération Française de Voile, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes celles et ceux qui font vivre notre sport au quotidien. Les salariés, les entraîneurs, les arbitres, les dirigeants de clubs et, bien sûr, les innombrables bénévoles qui jouent un rôle essentiel dans le développement et la promotion de la voile en France.

Leur engagement sans faille permet d'assurer le bon déroulement des compétitions, d'encadrer nos jeunes talents, d'accueillir et de former des milliers de pratiquants chaque année. Cette implication quotidienne constitue le socle de notre fédération et reflète les valeurs qui nous unissent : la passion, le partage et la transmission.

Je souhaite aussi saluer tous ceux qui œuvrent au sein de notre Fédération, les membres du Conseil d'Administration, les conseillers techniques sportifs et les salariés de la FFVoile. Leur dévouement et leur vision sont des moteurs essentiels pour notre structuration et notre évolution. Cette année encore, ils ont su relever de nombreux défis, prendre des décisions stratégiques et porter des projets ambitieux.

A toutes et tous, un immense merci. Votre engagement nous inspire et nous donne la force d'aller encore plus loin.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité d'accélérer cette croissance en consolidant nos structures, en renforçant l'accompagnement des clubs et en explorant de nouveaux modèles de financement pour assurer un développement durable de notre discipline.

L'année 2024 restera une année forte pour la voile française et nous avons toutes les raisons d'avoir confiance en l'avenir. Avec l'enthousiasme et l'implication de chacun, la FFVoile est prête à écrire une nouvelle page ambitieuse de son histoire !

Ensemble, poursuivons notre engagement pour une voile accessible, performante, éducative et innovante.

Je vous remercie.

(Applaudissements)…

III. Rapport financier 2024

1. Présentation des comptes par le trésorier

M. Edward RUSSO, Trésorier.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vous signale la présence de nos commissaires aux comptes KPMG, représentés par Erik BOULOIS qui nous présentera la synthèse de l'audit des comptes 2024 à la fin de ma présentation.

Tout d'abord, je tiens à remercier tout particulièrement Ludivine DERACHE ainsi que toute son équipe pour la bonne gestion de la clôture des comptes 2024. La clôture s'est passée sans difficulté et j'ai pu noter que l'associé KPMG était détendu cette année au moment de la réunion de synthèse.

Aujourd'hui, je vais vous présenter la synthèse des comptes en gestion qui sont complètement en ligne avec les comptes statutaires. Cette présentation de gestion vous donne une vision analytique des services de notre Fédération.

Synthèse du Résultat de l'exercice 2024

Dans ce tableau, vous voyez quatre colonnes de chiffres avec le réel 2023, le budget 2024 voté à l'AG 2024 et le réel 2024. La dernière colonne correspond à l'écart entre le réel 2024 par rapport au budget voté en mars dernier.

L'activité de la FFVoile a atteint un niveau historique à hauteur de 17,7 M€ en 2024. Le résultat net 2024 est en perte de 87 K€ notamment à cause de la sécurité renforcée à la demande de la Préfecture du Var lors de la SOF 2024 et des charges sociales liées aux primes versées relatives aux JO de Paris 2024. L'écart par rapport au budget est dû à l'étalement sur 5 ans du projet 5000 équipements.

K€	2023	2024B	2024	écart B
Produits	15,979	18,299	17,735	(564)
Charges	15,969	18,295	17,822	473
Résultat Net	10	4	(87)	(91)

Licences en valeur, les cotisations et la Carte Publicitaire

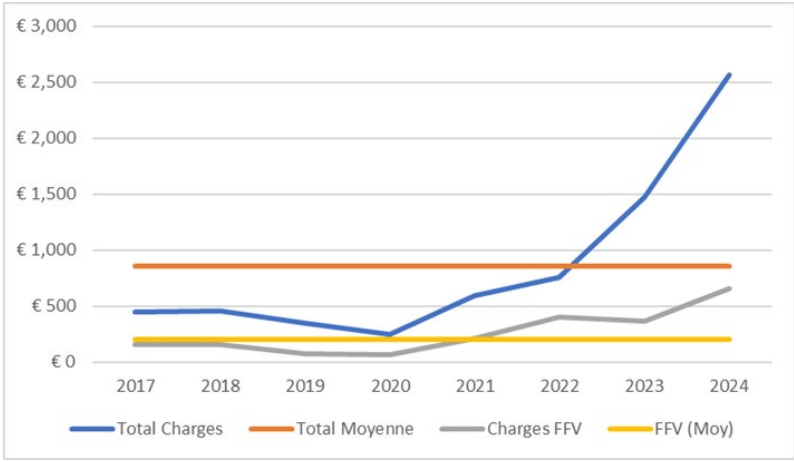
Sur la page suivante, on retrouve la synthèse des produits nets des licences pour la FFVoile. Les licences représentent 41 % des produits de la Fédération, soit 7,3 M€ sur 17,7 M€ de produits au total.

Pour rappel, nous avons modifié la méthode de facturation du passeport voile régionalisé (PVR) depuis 2019. C'est la raison principale pour laquelle le produit licences augmente autant entre 2019 et 2022. En contrepartie de cette facturation PVR, il y a la charge Ristournes aux Ligues qui se trouve dans la ligne « assurances et ristournes ». Ce que l'on facture en plus est rétrocédé entièrement aux ligues. Il n'y a pas d'impact sur le produit net. La ligne importante dans ce tableau ce sont les produits nets. On constate un rattrapage avec 2019 fin 2023 et finalement, une hausse de 13 % du produit net en 2024 vs 2023.

Licences	2019	2020	2021	2022	2023	2024B	2024	24 v s B
Licences	4,809	4,868	5,566	6,100	6,626	7,586	7,283	(303)
Cotisations Clubs	291	298	299	292	310	300	330	30
Carte de Publicité	54	30	59	91	87	100	89	(11)
Total Produits	5,154	5,196	5,924	6,483	7,023	7,986	7,703	(283)
Assurance et Ristournes	(1,683)	(2,023)	(2,753)	(3,038)	(3,103)	(3,375)	(3,277)	98
Produits Nets	3,471	3,173	3,171	3,445	3,920	4,611	4,426	(185)

Service Développement

Charges Totales avec et sans subventions



Tout d'abord, j'explique le graphique. L'activité d'un service se mesure par les charges du service (hors salaires). Autrement, le déploiement des fonds sont mis à disposition de ce service. Il y a trois sources des fonds mis à disposition d'un service : les subventions (dont les contrats de l'Agence -contrat de développement ou bien le contrat de la Performance et les contrats des Appels à projets - AAP) ; puis des produits spécifiques que chaque service va générer au sein de son propre service. Enfin, pour compléter les sources des fonds mises à disposition d'un service, il y a les fonds de la Fédération (produit net des licences par exemple).

Le périmètre des services Développement n'a pas changé depuis 2017, nous avons ici les chiffres comparables sur 8 ans. La ligne bleue correspond au total des charges de l'activité du service. En 2023 et 2024, cette activité a fortement augmenté grâce aux appels à projets (subventions) tels que les projets 5000 équipements, l'impact 2024 et les bouées géostationnaires.

La moyenne des années 2017-2024 (ligne orange) est de 860 K€ versus une moyenne de 541 K€ 2017-2023. En 2024, il y avait 2,566 M€ d'activités au total (soit 1,088 M€ de plus qu'en 2023) pour des raisons expliquées ci-dessus (les AAP).

La ligne grise correspond à l'activité grâce aux produits spécifiques du service et aux fonds de la Fédération (la 3ème source des fonds). La hausse depuis 2021 reflète le développement de l'activité Formation (370 K€ en 2024) et les fonds d'accompagnement de l'ordre de 150 K€ mise à disposition des clubs pour le développement de l'activité Wingfoil. La moyenne (ligne jaune) est passée de 204 K€ fin 2023 à 260 K€ fin 2024.

Libellés - KEUR	Charges		Produits		Net	
	2024B	2024	2024B	2024	2024B	2024
Développement y Compris Mixité	**3,747**	**2,566**	**3,619**	**2,519**	**(128)**	**(47)**
1 -Pole Prospective & Développement éco	452	475	388	400	(64)	(75)
2 - Emploi et Formation	228	325	329	489	101	164
3 - Actions Educatives	63	52	20	20	(43)	(32)
4 - Actions Transverses DESE	102	103			(102)	(103)
5 - Appels à Projet (AAP) & LMV	2,877	1,594	2,866	1,594	(11)	0
6 - Pôle Mixité	25	17	16	16	(9)	(1)

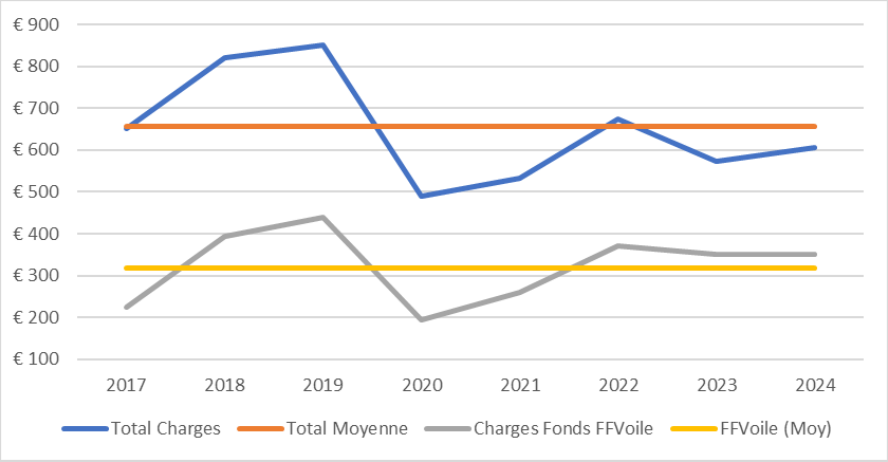
2024 versus 2024B : étalement des 5000 équipements sur plusieurs années

Les Appels à projet (AAP) au niveau comptable s'étalent sur la durée des conventions avec les clubs, soit 5 ans pour le projet 5000 équipements.

Les produits spécifiques (formations) sont en forte hausse par rapport au budget 2024.

Service Pratiques sportives

Charges Totales avec et sans subventions



L'activité totale en 2024 est de 605 K€, légèrement inférieure à la moyenne 2017-2024 qui était de 650 K€. Pour rappel, entre 2017 et 2020, le service Pratiques Sportives avait une attribution importante du Contrat de Performance relative aux séries sélectionnées pour les JO de 2024 mais pas encore intégrée dans la Haute Performance (notamment le Kite). Cette attribution du contrat de Performance se trouve désormais dans le service Haute Performance depuis 2021 quand le Kite a intégré l'EDF pour les JO 2024. La baisse en 2020/2021 de la ligne bleue s'explique donc par cela.

Libellés - KEUR	Charges		Produits		Net	
	2024B	2024	2024B	2024	2024B	2024
Pratiques Sportives - Competition et HN	**611**	**605**	**469**	**522**	**(142)**	**(83)**
1 - Pôle Compétition Habitable & VL	260	241	212	195	(48)	(46)
2 - Pôle Compétition Habitable	158	179	106	146	(52)	(33)
3 - Pôle Compétition Voile Légère	54	50	50	67	(4)	17
4 - Pôle Haute Performance Non Olympiqu	139	135	101	101	(38)	(34)
5 - Pôle Haute Performance Series Olympi	0	0	0	13	0	13

Sinon, l'activité du service était bien en ligne avec le budget 2024.

Haute Performance, Relève, CCA et CoMed

Le produit de la Haute Performance est en hausse par rapport au Budget grâce aux avenants du contrat de Performance et des produits spécifiques de la HP.

La CCA est en amélioration du budget grâce à l'augmentation du volume des conventions avec des épreuves préparatoires VG et l'augmentation du nombre d'épreuves de course au large (+31 K€).

Libellés - KEUR	Charges		Produits		Net	
	2024B	2024	2024B	2024	2024B	2024
Haute Performance	**2,473**	**2,802**	**2,473**	**2,769**	**0**	**(33)**
01 - PERF 2024	1,770	1,937	1,770	1,710	0	(227)
03 - PERF Durable	703	865	703	1,059	0	194
Commissions Indépendantes	**448**	**441**	**279**	**343**	**(163)**	**(95)**
Commission Centrale d'Arbitrage	338	380	228	292	(110)	(88)
Autres commissions	11	8	0	0	(5)	(5)
Commission médicale	99	53	51	51	(48)	(2)

Vie Fédérale

Les charges 2024 sont de 10,498 M€ par rapport au budget de 10,162 M€. La Vie Fédérale est proche du budget sur toutes les lignes. Je voudrais noter au niveau de la ligne Ressources Humaines que les subventions pour les emplois ESQ se trouvent dans le réel 2024 alors qu'elles sont prises en compte dans la charge nette du budget. Le budget 2024 de 2,995 M€ est à comparer à 3,221 M€ au réel 2024 soit 3,371 M€ bruts moins les subventions de 150 K€. L'écart résiduel par rapport au budget 2024 est donc de 226 K€ qui s'explique par les primes JO et leurs charges, et les indemnités de départ à la retraite (IDR) exceptionnelles.

	Charges		Produits		Net	
Libellés - KEUR	2024B	2024	2024B	2024	2024B	2024
Vie Fédérale	**10,162**	**10,498**	**10,704**	**11,066**	**542**	**568**
1 - Vie Fédérale	9,613	9,732	10,006	10,051	393	319
01 - Institutions Fédérales	444	428	5	33	(439)	(395)
02 - Secrétariat Général	7,213	7,403	8,080	8,147	867	744
01 - Gestion & Maintenance du siège	308	302	49	54	(259)	(248)
02 - Frais gén. & de fonc.	266	384	20	105	(246)	(279)
03 - Gestion licences/Assurance & clubs	3,375	3,140	7,986	7,829	4,611	4,689
04 - Informatique & SI	269	206	25	9	(244)	(197)
05 - Ressources Humaines	2,995	3,371	0	150	(2,995)	(3,221)
03 - Relations Internationales	59	53	9	12	(50)	(41)
04 & 05 - Communication & Partenariats	1,255	1,242	1,304	1,297	49	55
06 - Boutique	475	483	500	454	25	(29)
07 - Direction Technique Nationale	167	123	108	108	(59)	(15)

BILAN ET AUDIT KPMG

Trésorerie et flux de trésorerie

en K Euro	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Trésorerie / (dette) nette	**(73)**	**695**	**1,414**	**1,420**	**474**	**(371)**
dont Disponibilités hors LMV	*461*	*764*	*959*	*767*	*518*	*171*
Dette bancaire / découvert	*(534)*	*(69)*	*(32)*	*(81)*	*(44)*	*(542)*
La Mer est à Vous	*0*	*0*	*487*	*734*	*0*	*0*
Flux de trésorerie (Cash Flow)	**151**	**768**	**720**	**5**	**(946)**	**(845)**

La trésorerie nette (1ère ligne) : ce sont les disponibilités moins les dettes bancaires ou l'endettement. Fin 2024, on a eu une dette nette de -371 K€, en baisse de 845 K€ par rapport à fin 2023.

La trésorerie nette est détaillée au milieu du tableau avec trois lignes : disponibilités hors La Mer est à Vous (LMV), dettes bancaires et la disponibilité LMV. Depuis fin 2021, je présente ce même tableau en anticipation du jour quand la disponibilité LMV disparait. Vous voyez bien que, fin 2022, la LMV avait encore 734 K€ des fonds disponibles pour financer la 3ème vague alors que, fin 2024, la FFVoile a une subvention à recevoir de la part de LMV de 679 K€ (soit une évolution de 1,413 M€ entre fin 2022 et fin 2024. En outre, le projet 5000 équipements consomme 556 K€ des disponibilités fin 2024 avec 253 K€ de subvention à recevoir (le solde de subvention) ainsi que la quote-part du projet financé par les fonds propres de la FFVoile.

Créances - Clubs, Ligues, Partenaires et autres

Créances	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	'24 vs '23
Créances clients, usagers	3,192	3,142	1,521	1,018	530	1,347	1,236	110
Subventions à recevoir	1,415	762	3,529	1,763	492	750	1,216	(466)
Total Créances	**4,607**	**3,904**	**5,050**	**2,781**	**1,022**	**2,096**	**2,452**	**(356)**

Les créances sont en hausse de 356 K€ fin 2024 dont 466 K€ relatives aux subventions à recevoir.

Ceci s'explique pour 277 K€ par LMV (403 K€ à recevoir fin 2023 et 679 K€ fin 2024) et les 5000 équipements pour 253 K€.

Compte Fournisseurs

DPO en jours	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	'24 vs '23
Achats annuels	7,481	8,379	5,289	7,386	8,400	9,000	9,560	
Dettes Fournisseurs au 31/12	2,254	1,763	1,047	937	719	1,410	987	(422)
DPO en jours	**110**	**77**	**72**	**46**	**31**	**57**	**38**	**(19)**

L'indicateur clé du compte fournisseurs est le délai de paiement mesuré en nombre de jours (DPO). Depuis, 2018 le DPO est passé de 110 jours (soit > 3 mois de délai de paiement) à 38 jours fin 2024. En 2024, la FFVoile a diminué ce délai de paiement de 19 jours.

Investissements

Certains dossiers Appels à Projets (APP) du service Développement sont immobilisés en investissement tel que les 5000 équipements (1,588 K€ en 2024).

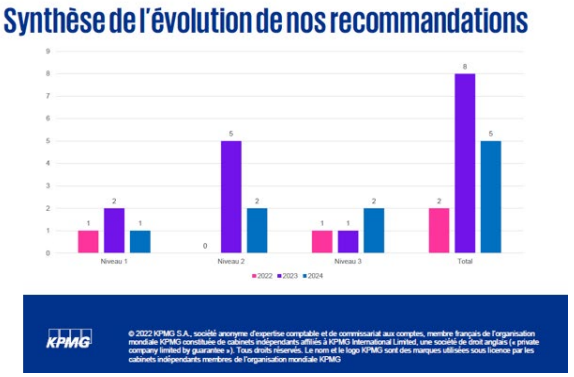
Investisssements

Investisssements en K €	2023	2024B	2024
Administration dont:	61	518	216
Informatique	*15*	*50*	*60*
Travaux Immeuble	*46*	*468*	*156*
Travaux co-propriété			
Développement	348	1,581	1,588
Autres investissements	219	50	89
Sous totaux	**628**	**2,149**	**1,893**
Haute Performance	43	671	510
Total	**671**	**2,820**	**2,403**

Audit KPMG et les points de recommandation

Evolution du total des points de recommandations :

- 2019: 26 (dont 8 niveau 1)
- 2020: 7 (dont 1 niveau 1)
- 2021: 3 (dont 1 niveau 1)
- 2022 : 2 (dont 1 niveau 1)
- 2023 : 8 (dont 2 niveau 1)
- 2024: 6 (dont 1 niveau 1)



Ce graphique correspond à la synthèse des recommandations de KPMG entre 2022 et 2024 et le tableau à gauche la même chose mais depuis 2019.

A la fin de chaque clôture, les commissaires aux comptes font une restitution des points d'audit et évaluent les points de recommandations, c'est-à-dire des points d'amélioration. Il y a trois niveaux de recommandations : le niveau 1 correspond aux points critiques et les actions doivent être initiées dès que possible ; le niveau 2 correspond aux points importants et les actions doivent être initiées à moyen terme ; le niveau 3 correspond aux points d'améliorations pour une meilleure pratique qui peuvent être mis en œuvre dans un délai plus souple.

Fin 2024, nous avons eu 6 recommandations dont 1 du niveau 1. Ce dernier concerne la réconciliation entre la base de gestion des licences et la comptabilité. Cette réconciliation demeure complexe, la multiplicité des cas particuliers rend le travail chronophage et compliqué. Même si entre fin 2023 et fin 2024, il y avait une nette amélioration du rapprochement, la recommandation est maintenue.

Voilà la conclusion de la présentation des comptes.

Je passe à présent la parole à Erik BOULOIS pour la synthèse de ses rapports.

2. Rapports du Commissaire aux comptes

M. Erik BOULOIS, Commissaire aux comptes.- Cette année, l'audit s'est très bien passé, dans de meilleures conditions que l'an dernier. L'an dernier, on avait une succession de postes plus difficiles dans la production des états financiers.

Vous avez eu le nombre de recommandations sur le contrôle interne. Je remercie à cette occasion l'ensemble des équipes de la Fédération ainsi que la gouvernance avec laquelle nous avons eu encore cette année de nombreux échanges de qualité.

A ce stade, j'ai deux rapports à vous lire.

Pour le premier rapport d'opinion, je vais me contenter de lire l'opinion que nous avons exprimée sur les comptes annuels de l'exercice 2024 qui viennent de vous être présentés par votre trésorier.

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FFVoile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport ».

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Je vais maintenant vous lire le rapport sur les conventions règlementées qui sont soumises à votre approbation. Ce rapport comporte trois conventions.

La première convention concerne la rétribution du Président de la FFVoile. On rappelle les textes applicables en conformité avec les articles du code général des impôts. Cette rétribution en conformité avec l'article 20 des statuts de la FFVoile a fait l'objet d'une validation par vote du Conseil d'administration de votre Fédération. La personne intéressée est bien entendu votre Président, Jean-Luc DENECHAU, au titre de la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Le montant de la rétribution versée au Président Jean-Luc DENECHAU s'est élevé à 96 188 € brut correspondant à une rétribution nette de 80 358 €.

J'ai également une deuxième convention à porter à votre connaissance. Il s'agit d'une convention passée avec l'ENVSN. La FFVoile a conclu une convention de collaboration et de partenariat technique, pédagogique, matériel et logistique avec l'ENVSN. La personne concernée est bien entendu M. Jean-Luc DENECHAU, président de la FFVoile et administrateur également de l'ENVSN. Au titre de l'exercice de 2024, le montant facturé à la FFVoile s'est élevé à 93 795 €.

Une troisième convention est soumise à votre approbation. Il s'agit d'une convention passée avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Sextant Centrale. La FFVoile a conclu une convention de prestations de stockage logistique, sous-traitance nautique d'achat. La personne intéressée est M. Pierre LE BOUCHER, administrateur de la FFVoile et administrateur de la Société d'intérêt Collectif Sextant Centrale. Le montant facturé à la FFVoile sur l'exercice 2024 s'élève à 829 294 €.

J'en ai terminé avec la lecture de mes rapports et je vous remercie de votre attention. Si vous avez des questions, je vous y répondrai avec plaisir.

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Avez-vous des questions sur la présentation des comptes 2024 à Ed ou Erik BOULOIS avant de passer au vote ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote des différentes résolutions.

Approbation des comptes de l'exercice clos

L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les comptes de l'exercice 2024 et les rapports des commissaires aux comptes tels qu'ils lui ont été présentés incluant les conventions réglementées.

Les comptes 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale de la FFVoile décide d'affecter le résultat 2024, soit -87 498 € en report à nouveau.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. Vente de l'appartement à Brest

M. DENECHAU, Président.- Un petit rappel.

La FFVoile avait hérité fin 2022, dans le cadre de la succession de M. Jean-Jacques GOURIOU d'un appartement, un T2 d'une superficie d'environ 46 m² situé rue Villaret Joyeuse à Brest. Cet appartement était en location pour 430 € par mois, charges comprises. Il a fallu que le Conseil d'administration se prononce dans un premier temps pour décider si l'on conservait le bien ou pas.

Lors du Conseil d'administration du 3 mars 2023, on avait décidé de conserver le bien qui était loué. Puis, courant du premier trimestre 2024, le locataire a donné congé. On a donc demandé au gestionnaire du bien de nous faire une petite étude. Il nous a informés qu'il était nécessaire de réaliser certains travaux (salle de douche, cuisine, peinture...) pour une somme d'environ 9 000 € pour pouvoir le relouer entre 540 € et 620 € charges comprises.

En revanche, en cas de vente, l'appartement était estimé à 100 000 € net vendeur.

Au regard de ces différents éléments, le Bureau Exécutif s'est prononcé pour la vente de l'appartement. En effet, la Fédération n'a pas vocation à gérer un parc immobilier surtout situé loin de notre Fédération.

Pour votre information, il s'agit de l'article 15 des statuts de la FFVoile qui précise que *« L'Assemblée Générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans. Elle décide seule des emprunts qui excèdent le cadre de la gestion courante de la FFVoile. »*

Donc, la vente doit être autorisée par l'Assemblée Générale de la FFVoile.

On vous propose de nous autoriser à mettre en vente cet appartement.

Avez-vous des questions, des observations ? *(Non)*

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Puisqu'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce pour la vente de l'appartement situé rue Villaret Joyeuse à BREST, dont la FFVoile a hérité de M. GOURIOU.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

V. Création d'une filiale commerciale

M. DENECHAU, Président.- Il faut que nous puissions trouver des financements pour notre sport. Il faut que l'on change notre modèle. Pour cette raison, il nous faut sur certains sujets avoir une agilité que ne permet pas une association.

Le meilleur exemple est la vente de cet appartement. Il a fallu attendre l'Assemblée générale pour vendre cet appartement.

Dans le cadre de la raréfaction des subventions, il faut trouver de nouveaux moyens de nous financer. Dans le cadre des statuts que je vais vous lire, on doit pouvoir trouver d'autres systèmes de financement.

Les statuts permettent la création d'une filiale commerciale. Le principe de la création de cette société commerciale doit être approuvé par l'Assemblée générale de la FFVoile dans le cadre de son pouvoir d'orientation et de contrôle de la politique générale de la FFVoile (article 15 des statuts de la FFVoile), sachant que les modalités de la création de cette société commerciale seront soumises au vote du Conseil d'administration et du Bureau exécutif.

En tant qu'Assemblée Générale, c'est dans votre pouvoir d'orientation stratégique que vous allez vous prononcer.

Cette filiale, comme toute société, doit avoir un objet que l'on a fait très vaste dans le cadre de l'objet aussi de la Fédération. Par exemple, on n'a pas prévu la gestion de parcs immobiliers ou de choses similaires.

Dans le cadre d'une filiale, ce qui peut nous rapporter de l'argent, c'est la vente d'un certain nombre de prestations, la prise en délégation de service public ou seul ou avec nos associations. Il y a de plus en plus de bases nautiques, de centres nautiques gérés ou mis en place par des associations. Les mairies ou les collectivités ou les com.com décident de faire un appel d'offres. Force est de constater que, malheureusement, on a peu d'associations qui sont en mesure de répondre à ces appels d'offres pour les délégations de service public.

Il est important que la Fédération puisse, sur ce genre de sujets, se positionner ou seule ou en complément de l'association si elle le souhaite.

On a tout ce qui est lié à l'événementiel. On organise, par exemple, une très grande épreuve qui est la Semaine Olympique Française à Hyères. On a eu des demandes de prestations de différentes équipes internationales auxquelles on ne peut pas répondre à l'heure actuelle.

On a aussi un marché émergent extrêmement important qui est non couvert ; c'est l'Ecole de croisière mais dans un cadre CSP+ pour les citadins.

Un certain nombre de choses font que l'on a des possibilités parce que l'on a la chance d'avoir un sport qui fait envie, d'être un sport qui est au milieu d'une industrie. Pour cela, il faut que l'on soit en capacité de répondre et d'avoir l'agilité de répondre à ces sollicitations.

C'est pour cette raison que je souhaite demander à l'Assemblée Générale que, stratégiquement, et dans le cadre de l'orientation, vous autorisiez la création d'une filiale sachant qu'après les modalités seront mises au vote du Conseil d'administration et du Bureau exécutif.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Comme il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des motifs, valide le principe de la création d'une société commerciale détenue par la FFVoile.

La résolution est adoptée à 80 %.

VI. Budget prévisionnel 2025

M. Ed RUSSO, Trésorier.- On retrouve les mêmes chiffres pour les années 2023 et 2024 que je vous ai présentés au Rapport Financier. Il se rajoute le budget 2025 et les écarts par rapport à 2024.

Le Budget 2025 présente un résultat net à l'équilibre avec une baisse d'activité brute qui s'explique avec les Appels à Projet (AAP) -539 K€, la Haute Performance -493 K€ et la Vie Fédérale pour les frais Paris 2024 -252 K€.

K€	2023	2024	2025	écart '24
Produits	15,979	17,735	16,381	(1,353)
Charges	15,969	17,822	16,376	1,446
Résultat Net	10	(87)	5	93

LA VIE FEDERALE

Licences en volume

						écarts de 2025B vs		
en volume	2019	2022	2023	2024	2025B	2019	2023	2024
Adultes	57,043	54,737	57,217	55,298	57,000	-0.1%	-0.4%	3.1%
Jeunes	17,838	17,803	17,640	16,648	16,650	-6.7%	-5.6%	0.0%
Passeports*	166,971	185,872	183,755	180,794	180,000	7.8%	-2.0%	-0.4%
Tempo 1J	9,723	8,772	8,730	9,658	9,000	-7.4%	3.1%	-6.8%
tempo 4J	5,871	5,651	6,311	4,942	3,000	-48.9%	-52.5%	-39.3%
Pass FFVoile	17,765	5,746	5,746	7,800	7,800	-56.1%	35.7%	0.0%
Total	275,211	278,581	279,399	275,140	273,450	-0.6%	-2.1%	-0.6%
*NB: hors l'UCPA et Les Glénans								

Le nombre des licences reste proche avec 2024 à l'arrondi près, à l'exception de licences Tempo 1J et Tempo 4J qui subissent une hausse de prix importante en 2025 (de 19 € à 25 € et de 34 € à 50 € respectivement) et donc une baisse de volume compensée partiellement par une hausse de 3 % des licences adultes.

Licences en valeur, Cotisations et Carte Pub

Licences	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025B	B vs 24
Licences	4,809	4,868	5,566	6,100	6,626	7,283	7,643	360
Cotisations Clubs	291	298	299	292	310	330	335	5
Carte de Publicité	54	30	59	91	87	89	90	1
Total Produits	5,154	5,196	5,924	6,483	7,023	7,703	8,068	365
Assurance et Ristournes	(1,683)	(2,023)	(2,753)	(3,038)	(3,103)	(3,277)	(3,410)	(133)
Produits Nets	3,471	3,173	3,171	3,445	3,920	4,426	4,658	232

Les licences représentent 41 % des produits de la FFVoile en 2024, soit 7,6 M€.

La hausse des recettes reflète notamment l'augmentation des prix des licences, soit 306 K€ sur la hausse totale de 360 K€

La charge d'assurance augmente de 17 K€ en volume constant avec le nouveau contrat d'assurance qui inclut une clause d'indexation annuelle plafonnée.

VF - Partenariats et activation

Partenariats et Activation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025B	B vs 24
Partenariats hors échanges	1,258	1,246	1,190	1,229	1,295	1,086	1,344	258
Echanges produits	142	267	133	98	161	206	198	(8)
Produits de partenariats	1,400	1,513	1,323	1,327	1,456	1,292	1,542	250
Activation	(537)	(373)	(662)	(494)	(607)	(442)	(415)	27
Echanges charges	(142)	(267)	(258)	(143)	(161)	(206)	(198)	8
Produit net disponible	721	873	403	690	688	644	929	285

Produits en hausse grâce aux renouvellements des contrats Banque Populaire +167 K€ et Engie +91 K€.

Maintenant, je vous présente les charges.

Salaires et complément d'indemnité des CTS

Ressources Humaines	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025B	B vs 24
Salaires	(2,270)	(2,063)	(2,474)	(2,395)	(2,560)	(2,938)	(2,860)	78
Cadres Techniques	(418)	(232)	(267)	(254)	(220)	(283)	(252)	31
Total	(2,687)	(2,295)	(2,741)	(2,649)	(2,780)	(3,221)	(3,112)	109

Le Budget 2025 inclut les augmentations (individuelles et collectives) et les embauches mais sans primes budgétées en 2025. Les chiffres 2024 incluent des éléments exceptionnels relatifs à Paris 2024 comme expliqué dans le Rapport Financier 2024.

2025 par rapport à 2024 (hors éléments exceptionnels) est en hausse de l'ordre de 2 % (périmètre constant).

VF - Frais Fixes

Frais Fixes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025B	B vs 24
Gestion & Main Siège	(202)	(253)	(302)	(184)	(265)	(302)	(313)	(11)
Frais généraux & de fonc.	(271)	(249)	(258)	(278)	(253)	(279)	(414)	(135)
Institutions Fédérales	(240)	(57)	(109)	(136)	(108)	(428)	(185)	243
Informatique	(110)	(182)	(160)	(135)	(151)	(206)	(160)	46
Relations Internationales	(63)	(21)	(22)	(52)	(43)	(41)	(49)	(8)
Total	(886)	(762)	(852)	(785)	(820)	(1,256)	(1,121)	135

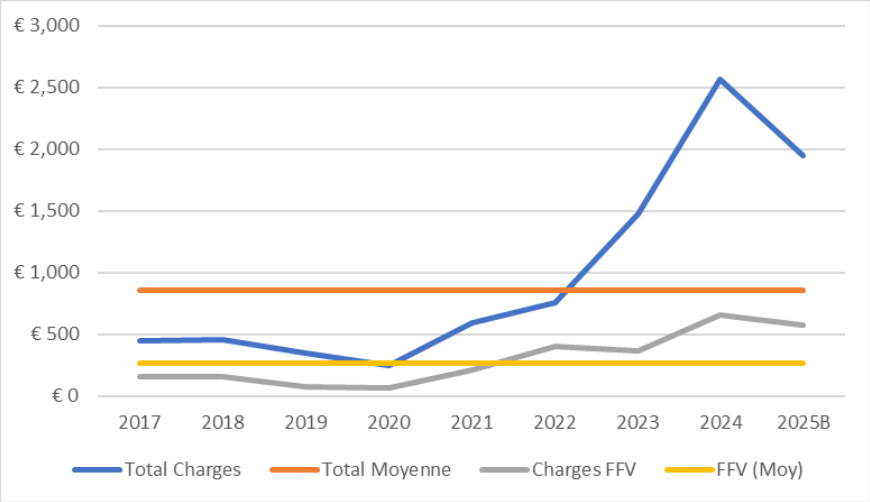
2024 inclut 252 K€ des frais relatifs à Paris 2024.

Depuis 2019, l'augmentation des frais fixes est de l'ordre de 3 % par an alors que les produits d'exploitation sont en augmentation de l'ordre de 2,7 %.

Le service Communication (hors activation) prévoit un budget de 420 K€ par rapport au réalisé 2024 de 410 K€

SERVICES DEVELOPPEMENT ET PRATIQUES SPORTIVES

Service Développement - Charges Totales avec et sans subventions



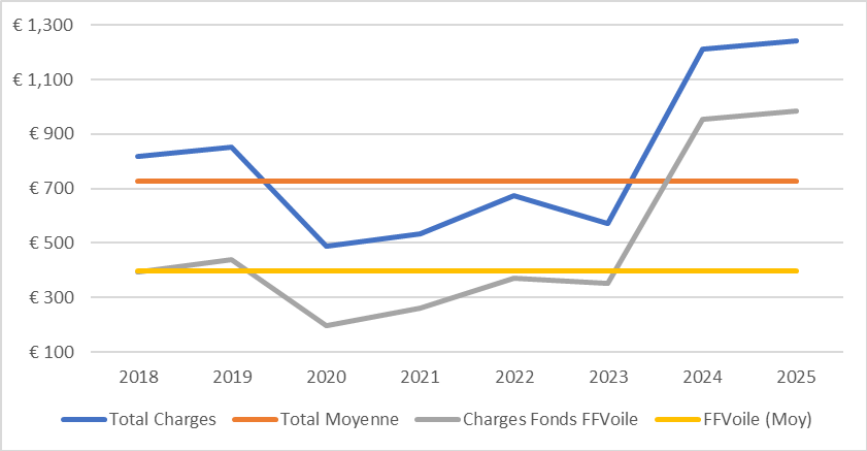
	Charges		Produits		Net	
Libellés - KEUR	2024	2025B	2024	2025B	2024	2025B
Développement y Compris Mixité	**2,566**	**1,950**	**2,519**	**1,820**	**(47)**	**(130)**
1 -Pole Prospective & Développement économ	475	484	400	386	(75)	(98)
2 - Emploi et Formation	325	243	489	347	164	104
3 - Actions Educatives	52	63	20	20	(32)	(43)
4 - Actions Transverses DESE	103	88	0	0	(103)	(88)
5 - Appels à Projet (AAP) & LMV	1,594	1,055	1,594	1,055	0	0
6 - Pôle Mixité	17	17	16	12	(1)	(5)

Hors la ligne Appels à Projet et LMV, l'activité est relativement constante avec 2024. Produits spécifiques : 446 K€, Contrat de Dév. 319 K€ et fonds FFVoile 130 K€.

AAP : LMV 536 K€, 5000 Equip. 318 K€ et les autres pour 201 K€

Service Pratiques Sportives - Charges Totales avec et sans subventions

*y compris la section **Grandes Épreuves (SOF)** depuis 2024*



Le service Pratiques Sportives inclut l'activité de Grandes Épreuves (SOF) en 2025 et pour avoir une comparaison comparable, 2024 inclut ceci aussi.

	Charges		Produits		Net	
Libellés - KEUR	2024	2025B	2024	2025B	2024	2025B
Pratiques Sportives - Competition et HN	**1,211**	**1,239**	**1,073**	**1,000**	**(83)**	**(239)**
1 - Pôle Compétition Habitable & VL	241	364	195	223	(46)	(141)
2 - Pôle Compétition Habitable	179	171	146	146	(33)	(25)
3 - Pôle Compétition Voile Légère	50	63	67	62	17	(1)
4 - Pôle Haute Performance Non Olympique	135	139	101	101	(34)	(38)
5 - Pôle Haute Performance Series Olympique	0	0	13	0	13	0
6 - Comm. Grandes Epreuves	606	502	551	468	(55)	(34)

La baisse de la taille de la SOF (Last Chance Regatta en 2024) en 2025 est compensée par l'intégration du projet SCORE dans les Pratiques Sportives (50 K€).

Produits spécifiques : 512 K€, Contrats ANS 255 K€, Subventions SOF 227 K€ et fonds FFVoile 238 K€

HAUTE PERFORMANCE

Haute Performance et DTN

	Charges		Produits		Net	
Libellés - KEUR	2024	2025B	2024	2025B	2024	2025B
Haute Performance	**2,802**	**2,309**	**2,769**	**2,358**	**(33)**	**49**
01 - PERF 2024	1,937	1,505	1,710	1,610	(227)	105
03 - PERF Durable	865	804	1,059	748	194	(56)
08 - Direction Technique Nationale	123	167	108	108	(15)	(59)

Les conventions 2025 de Performance et Durable sont en baisse de 12 % par rapport à 2024, notamment au niveau du Plan Matériel qui explique 65 % de la baisse totale de 307 K€. Ce budget est hors Plan Matériel de 395 K€ qui se trouve dans la section investissements.

Le Budget DTN revient sur un niveau habituel de 167 K€ de charges par an.

AUTRES COMMISSIONS ET SERVICES

La Boutique

Boutique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025B	B vs 24
Chiffre d'Affaires	878	671	1,049	701	561	423	490	68
*Ventes internes **	*338*	*120*						
Prix de revient	(775)	(589)	(805)	(579)	(530)	(449)	(393)	56
Marge Brute	**103**	**82**	**244**	**122**	**31**	**(27)**	**97**	**124**
% du brut ventes Externes	*19.1%*	*12.2%*	*23.3%*	*17.4%*	*5.5%*	*-6.3%*	*19.8%*	
Charges fixes	(38)	(26)	(32)	(32)	(31)	(31)	(31)	0
Charges Informatiques	(8)	0	(11)	(3)	(1)	(1)	(1)	0
Provision Stock		0		(22)	(10)	29	0	(29)
Marge Net	**58**	**56**	**201**	**65**	**(11)**	**(29)**	**65**	**94**
% Marge Nette	*6.6%*	*8.3%*	*19.2%*	*9.3%*	*-2.0%*	*-6.9%*	*13.3%*	

Après deux ans de pertes d'exploitation, le Budget 2025 prévoit un retour à l'équilibre avec une marge nette proche de 13 % grâce aux ventes des nouvelles RCV 2025-2028.

CCA

2024 a bénéficié des épreuves préparatoires du Vendée Globe avec une augmentation du nombre de course au large +31 K€.

2025 voit un retour au niveau historique des conventions.

2025 est marquée par la formation des nouvelles RCV 2025-2028.

CCA	2021	2022	2023	2024	2025B
Épreuves Conventions	124	170	163	234	160
Charges épreuves convention	(114)	(117)	(105)	(143)	(105)
Contribution Conventions	**10**	**53**	**58**	**91**	**55**
	8%	31%	36%	39%	34%
Autres épreuves	(73)	(93)	(72)	(87)	(85)
Autres charges CCA	(80)	(119)	(126)	(150)	(145)
Subvention	60	60	60	60	60
Résultat Net CCA	**(83)**	**(99)**	**(80)**	**(86)**	**(115)**

INVESTISSEMENTS

Investisssements

en K €	2023	2024	2025
Administration dont:	61	216	320
Informatique	*15*	*60*	*175*
Travaux Immeuble	*46*	*156*	*145*
Travaux co-propriété			
Développement	348	1,588	0
Autres investissements	219	89	50
Sous totaux	**628**	**1,893**	**370**
Haute Performance	43	510	395
Total	**671**	**2,403**	**765**

Le Budget 2025 prévoit une baisse importante d'investissements pour les AAP et la Haute Performance et une hausse des investissements pour la suite des travaux du bâtiment (électricité, huisseries, mobilier) et deux projets informatiques (la refonte des pages calendriers / résultats / classements et la refonte des outils de gestion à destination des clubs)

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles au sujet de ce budget 2024.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire général. Y a-t-il des questions sur le sujet du budget ?

M. Stéphane VERSTRAETE, trésorier, ligue Pays de la Loire.- Sur 2025, voire 2026, a-t-on une idée de l'impact positif de la création de la nouvelle structure commerciale ?

M. Ed RUSSO, Trésorier.- La seule chose que l'on a intégrée c'est l'augmentation de capital de (300 000 €) qui est entièrement provisionnée pour le moment. Comme c'est une nouvelle filiale, on ne sait pas si, au niveau comptable, cela durera. Par prudence, on provisionne. Dans les comptes 2025, on ne prévoit pas le démarrage de l'activité avec une incidence sur les comptes mais plutôt une activité en 2026.

Il y a juste l'augmentation de capital en 2025.

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce budget ? *(Non)*

Nous allons pouvoir passer au vote concernant le budget prévisionnel 2024.
« L'assemblée générale de la FFVoile approuve le budget prévisionnel 2025 de la FFVoile tel qu'il lui a été présenté ».

Le budget prévisionnel 2025 est adopté à 99,2 %.

VII. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2026

Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.- Jusqu'à présent, la cotisation était fixée à 310 € pour les associations locales, les associations nationales et établissements, les coach plaisance et Kite indépendants. Nous proposons de suivre le coût de la vie et d'apporter une augmentation de 2 % pour porter cette cotisation à 316 €.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement pour fixer le prix des cotisations 2026 à 316 € par membre affilié ».

Cette résolution est adoptée à 87,4 %.

VIII. Modifications des statuts, du règlement intérieur

Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.- Comme il s'agit de petites modifications de statuts de fond, on vous épargne la présentation de la modification de l'ensemble des articles puisque vous avez eu les documents en amont.

Je rappelle qu'il y a eu juste un toilettage annuel comme chaque année pour corriger les petites coquilles : clarification syntaxique de certains points pour enlever les ambiguïtés. Puis, dans les modifications un peu plus importantes, on a sur l'Assemblée Générale élective précisé un certain nombre de points puisque l'on a eu cette AGE en décembre où l'on a pu faire le retour d'expérience. Vous n'êtes pas sans savoir que nous n'avons pas eu de candidat pour la catégorie des représentants des entraîneurs au Conseil d'administration. Comme on souhaitait relancer cette élection avant l'été, on vous soumet quelques points d'amélioration sur cette Assemblée Générale élective.

Il y a aussi quelques précisions sur les associations de classes. On précise qu'elles regroupent des propriétaires ou des pratiquants.

Nous avions mis en expérimentation pour le Conseil d'administration et le Bureau exécutif des votes électroniques pour pouvoir soulager les ordres du jour de nos instances. L'expérimentation a été jugée positive par l'ensemble des membres du Conseil d'administration. C'est donc inscrit dans nos textes.

Vous avez également comme modification la tenue de nos assemblées générales en mode hybride pour permettre aux collègues et aux représentants des territoires ultramarins de pouvoir participer à nos échanges et nos débats et votes en assemblée générale.

Puis, il y a la suppression de la commission des agences sportives puisque nous avons obtenu du ministère -comme nous n'étions pas concernés par les agences sportives dans notre discipline- de pouvoir supprimer cette commission en même temps que d'autres opérations. Si, un jour, il y avait des agences sportives dans notre discipline, on pourrait remettre en place cette commission.

Voilà les modifications qui sont apportées à ces statuts.

Y a-t-il des questions ?

M. Sébastien DAVID, Yacht Club de France.- Sur la possibilité de tenir à distance, il comprend que ce n'est que pour l'ultramarin. Il y a 1 000 clubs en France. On est une petite centaine dans la salle, l'ultramarin ne doit pas représenter 900 clubs. N'y a-t-il pas une idée de plus de présences des clubs par une présence à distance, tout le monde ne venant pas à Paris pour cette AG ?

M. DENECHAU, Président.- En fait, dans nos AG, tous les clubs ne sont pas convoqués mais uniquement les représentants.

On a vraiment la volonté que les représentants des clubs puissent venir à l'AG sinon on ne finira par faire que des AG en distanciel. Et je pense que ce n'est vraiment pas bon pour la vie d'une association. Il faut que l'on puisse avoir le contact, que les gens puissent poser des questions.

En revanche, on comprend bien pour nos collègues ultramarins que venir pour une demi-journée d'AG c'est à la fois onéreux et fatiguant, c'est la raison pour laquelle on a souhaité mettre cette facilité en place. Mais on ne souhaite pas l'étendre aux représentants.

Lorsque l'on est en AG élective, elle se tient fort heureusement en distanciel parce que nos 1 100 clubs ne peuvent pas, budgétairement, se déplacer et, ni eux, ni nous, fournir la salle budgétairement. Pour l'AG élective, on est totalement en distanciel. En revanche ,nous souhaitons garder ce contact dans le cadre des AG intermédiaires.

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*

Le vote des statuts est le seul vote où il nous faut une majorité qualifiée des deux-tiers. C'est le cas. Nous avons la majorité avec 104 délégués présents sur 143 totalisant 87 918 voix sur les 110 142 voix.

Nous pouvons donc passer aux votes.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications de ces statuts telles que présentées ».

Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du Règlement Intérieur telles que présentées ».

Les modifications du Règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'administration ou, en cas d'urgence, au Bureau exécutif, par décision du 29 mars 2025, afin de procéder aux éventuelles modifications des Statuts et du Règlement intérieur qui seraient imposées par le Ministère chargé des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale ou à celles qui consisteraient à de simples corrections purement rédactionnelles. Le cas échéant, ces modifications seront immédiatement portées à la connaissance des membres de l'assemblée Générale ».

Le mandat est donné à l'unanimité au Conseil d'administration pour procéder à des modifications mineures.

Merci beaucoup.

IX. Expérimentation des licences et titres fédéraux

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Il y a deux ans, nous étions venus devant vous pour vous faire voter, dans le cadre de l'expérimentation, afin de procéder à la modification de nos statuts, règlements et règlements sportifs pour mettre en place cette expérimentation.

Les enjeux de cette réflexion étaient de pouvoir mesurer le périmètre d'influence de la FFVoile à toutes les échelles et ainsi de pouvoir valoriser les 1,2 million de pratiquants dans l'ensemble de nos clubs, versus les 300 000 licenciés que nous valorisons auprès du ministère.

C'était également de pouvoir renforcer l'autonomie financière de tout le modèle fédéral. Ed vous l'a dit au moment de la présentation des comptes et du budget. Aujourd'hui, ce sont les clubs qui délivrent les titres, la Fédération qui encaisse les produits et qui en reverse une partie aux ligues. Mais le club délivrable n'est pas bénéficiaire de tout ce travail de recrutement et de fidélisation des adhérents et des licenciés.

Pour repartir à la reconquête et fidéliser les licenciés, les chiffres montrent que l'on a environ 2,5 licenciés pour 10 pratiquants accueillis dans nos clubs.

L'idée est également de pouvoir clarifier et simplifier l'architecture de nos titres et de prendre en compte les nouvelles formes de pratiques et les nouveaux comportements des adhérents et des clients.

On a deux solutions, soit d'aller vers une ultra segmentation mais qui demandait de réfléchir à chaque nouveau public ou à chaque nouvelle pratique à un nouveau titre, soit de pouvoir avoir un système permettant d'intégrer l'ensemble de ces enjeux.

En 2022, il y a eu tout un travail de réflexion sur plusieurs scénarii possibles. Nous vous avions fait voter en 2023 en Assemblée générale une expérimentation pour deux ans. Donc, 2023 a été la première année de l'expérimentation avec 9 clubs. Le bilan : on a eu deux fois et demie de titres délivrés en plus ; en revanche, un résultat économique très moyen.

Sur 2024, on a revu un peu le bilan économique de l'expérimentation et le bilan de l'année 2024 c'est trois fois plus de titres délivrés sur les clubs expérimentateurs et une augmentation des produits liés à ces titres sur ces neuf clubs.

La question qui reste posée par rapport aux clubs qui sont entrés en expérimentation, ceux qui sont déjà dans une logique économique avec de la vente de produits, c'est un système facile à intégrer pour eux parce qu'ils ont une charge d'un côté et différents paliers dans la tarification. Ce système-là est un peu plus compliqué à comprendre pour des clubs basés essentiellement sur du bénévolat et qui n'ont pas cette logique économique dans laquelle il faudra entrer. Il faudra à un moment donné vendre au juste prix la qualité de ce que nous offrons à nos adhérents. Donc, on est en train de se poser la question de voir comment déployer cette expérimentation en plusieurs étapes en fonction des clubs qui voudraient y entrer tout de suite et sans obliger en fait la totalité des clubs à entrer dans ce nouveau modèle. Il faut que l'on retravaille un peu ce modèle économique avec différents scénarii de phase de lancement ou on impose ce nouveau modèle à l'ensemble des clubs ou on travaille en plusieurs étapes avec les clubs qui sont prêts.

Ceci nous permet en même temps d'identifier tous les développements informatiques et les modifications réglementaires associées. Aujourd'hui nous travaillons à l'ancienne avec des tableaux Excel, du papier et des crayons pour pouvoir remonter l'ensemble des personnels accueillis dans ces clubs qui sont dans l'expérimentation.

La question a été posée plusieurs fois de faire le développement informatique pour avoir une expérimentation à grande échelle puisque nous n'avons que neuf clubs dans l'expérimentation par rapport aux 1 100 clubs. Quand on est dans une entreprise privée, on peut se dire que c'est de la R&D, on fait le pari que… et si ça ne marche pas on laisse tomber. A la Fédération, le coût de développement qui n'était pas associé à une refonte complète du système informatique ; si l'on avait eu cette opportunité de cette refonte complète informatique, on aurait pu y

ajouter ce petit développement supplémentaire, ce qui n'était pas le cas. En toute responsabilité, on n'a pas pris la décision d'avoir des coûts de développement d'un produit dont on n'était pas sûr que l'on allait pouvoir s'en servir finalement au bout de deux ans. Ce ne sont pas des petits coûts de développer tout le périphérique informatique dont on a besoin.

On s'est quand même mis un timer pour les prochaines années.

2025, on regarde un peu ce modèle économique pour voir si on ne lance pas les 1 100 clubs en même temps, comment pourrions-nous lancer différentes phases de déploiement avec différents types de modèles. Monter le cahier des charges des besoins informatiques dont on a besoin et des modifications réglementaires associées.

2026, on poursuit l'expérimentation avec les clubs déjà engagés. Cependant, on s'est donné la date à l'Assemblée Générale 2025 qui se tiendra en mars 2026 pour décider tous ensemble si l'on déploie cette réforme des titres et des licences ou pas. En fonction de la décision qui sera prise en assemblée générale, on lancera derrière le développement des outils informatiques et les modifications de nos textes statutaires et réglementaires pour pouvoir lancer la réforme selon le scénario choisi au 1er janvier 2027.

En conséquence, on revient vers vous pour pouvoir, pendant deux nouvelles années, déroger à nos textes pour les clubs qui sont engagés dans l'expérimentation, ce qui nous permettra aussi pour ces clubs d'avoir quatre années et de pouvoir consolider sur ces neuf clubs, de travailler aux différents scénarii de lancement, d'identifier toutes les implications statutaires et réglementaires et dimensionner les besoins numériques avec les passerelles et les outils existants parce que l'on ne va pas refondre tout le système informatique de la Fédération.

Avez-vous des questions ?

Benoît FAGART, secrétaire général de la Rochelle Nautique.- Avez-vous une information qui montre ce qui change pour les neuf clubs qui sont dans l'expérimentation par rapport à un club qui n'y est pas ?

M. Jean-Paul RENE, président du Club de Voile Saint-Aubin-Elbeuf.- En fait, tout simplement, cela nous a permis de donner un titre à tous les scolaires et à toutes les personnes en situation de handicap que l'on recevait dans le club.

On est passé simplement de 760 titres à 2 300 sans que cela ne nous coûte plus cher par rapport à notre cotisation à la Fédération. Pour moi, c'est tout bénéfice.

Je pense que la Fédération doit développer avant tout le nombre de titres et non pas, pour l'instant, de développer ses ressources. Pour moi, l'idée c'est quand quelqu'un met le pied sur un bateau il doit avoir un titre un peu comme dans l'équitation. Même si les titres sont vraiment très bon marché. Après, il y a un système de forfait et cela ne coûte plus rien. L'objectif premier, à mon avis, c'est de se concentrer sur le nombre de titres sans trop chercher à faire des profits. Les profits viendront après.

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- En fait, ça change surtout de pouvoir compter l'ensemble des publics, de pouvoir le valoriser aussi auprès des financeurs. C'est de pouvoir répondre aux objectifs de politique publique. A toutes les échelles, le club sait combien de scolaires il a accueilli. Au niveau de la ligue, le chiffre est déjà un peu plus hasardeux et au niveau de la Fédération on ne le sait pas. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut valoriser auprès du ministère.

Loïc PAJOT, président de Brest Bretagne Nautisme.- Je voudrais savoir si ce ne serait pas possible d'élargir à plus de clubs parce que 9 clubs sur 1 100 clubs me paraissent en termes de statistiques… en plus je ne connais pas la typologie des clubs qui y participent. Peut-on avoir un panel plus représentatif et ouvrir à davantage de clubs pour les tests ?

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- On s'était donné un quota de 14/15 clubs pour la deuxième année d'expérimentation. Force est de constater que l'on n'a pas été de bons recruteurs puisque l'on est resté à 9.

La difficulté, c'est que l'identification des scolaires, des stagiaires, des groupes se fait manuellement. En fait, cela demande une double saisie de la part des clubs. Cela arrête beaucoup de clubs d'avoir à faire ce travail en plus, ce que l'on peut comprendre.

Si, parmi vous, des présidents de club veulent rentrer dans l'expérimentation avec des volumes plus importants, on est preneur.

M. DENECHAU, Président.- Cette remarque est totalement juste et on l'a tous eue, mais si l'on veut gérer un grand nombre de clubs pour cette expérimentation il aurait fallu développer l'outil informatique. Là, on gère tout cela sur Excel, ce qui entraîne une petite complexité pour le club et c'est une très grosse complexité pour la Fédération si l'on avait 50 ou 100 clubs.

C'est un arbitrage entre dépenser peut-être 120 000 € de développement informatique pour une expérimentation et, si l'on ne la fait pas, passer en pertes et profits les 120 000 € de frais. On n'a pas fait ce choix sachant que, dans les modèles que l'on a, on peut faire des extrapolations. On vous présentera les résultats à la prochaine AG. C'est quelque chose qui aura un peu plus de trois ans de vécu, ce qui permettra de décider dans de bonnes conditions. Il est certain que l'on aurait pu faire mieux, mais on n'a pas souhaité faire prendre de risque financier à la Fédération surtout en ces temps.

Mme Monique HOFFART, ligue Grand Est Voile.- Il doit me manquer un échelon dans cette expérimentation. Sur quels critères, avez-vous recruté ces 9 clubs ? Quand vous dites : on va recenser les scolaires… j'ai des représentants à côté de moi et j'ai l'impression que c'est déjà fait. En plus, je suis un tout petit club au bord du Rhin et je ne vois pas comment il pourra travailler avec tout ça.

Pouvez-vous me donner des éclaircissements ?

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Pour pouvoir trouver les clubs qui sont rentrés dans l'expérimentation, on a sollicité nos chers présidents de ligue qui ont fait le travail dans leur territoire pour nous faire remonter des clubs qui seraient volontaires. Les ligues nous ont proposé des clubs volontaires, et on a pris tous les clubs volontaires.

L'expérimentation en elle-même ne touche pas la licence club. On garde la licence club adultes et jeunes ; c'est notre cœur de cible dans le développement de la Fédération. Mais on supprime tous les autres titres pour les transformer en un titre pédagogique, un titre sport.

Pour le club, il y a une cotisation forfaitaire en fonction de son budget ou de son chiffre d'affaires. Il y a un titre pédagogique scolaire qui est à 3 ou 4 € et un titre sport permettant d'accéder au premier niveau de régate 5C.

Dans l'expérimentation, c'est uniquement le club qui menait l'expérimentation qui est dans notre modèle d'une quinzaine ou vingtaine d'euros…

Pour chacun de ces titres, il y a un plafond. Au-delà de 600 scolaires, le club garde le bénéfice de la vente des titres. Idem pour les titres sports, au-delà d'un certain plafond, le club garde le bénéfice de la vente des titres.

La complexité du modèle économique : comme il y a une partie forfaitaire et une partie par titre, il faut bien intégrer l'ensemble des coûts dans la tarification des différents produits proposés par le club. Pour des petits clubs, c'est difficile et il faut que l'on y réfléchisse.

Mme Marie-Pierre CHAURAY, ligue Bourgogne-Franche-Comté.- Pouvez-vous rappeler quelle est, dans ce cadre-là, la ristourne vers les ligues ?

M. DENECHAU, Président.- Il y a deux choses. Pour les clubs qui sont rentrés dans l'expérimentation, on a décidé de ne toucher à rien en termes de ristourne, c'est-à-dire que l'on a pris l'année où ils sont rentrés dans l'expérimentation, l'année N-1 et on continue à reverser aux ligues ce qu'elles touchaient en année N-1 puisque le mode de calcul est différent de manière à ne pas pénaliser les ligues qui ont des clubs qui sont rentrés dans le dispositif.

En revanche, lorsque le dispositif sera généralisé, l'idée comme on l'a dit est que ça soit vertueux pour l'ensemble du modèle économique, c'est-à-dire qu'il faudra à la fois que la ligue puisse y trouver son compte mais aussi le club qui commercialise cette activité. C'est ce que l'on est en train de voir, et ce sera notamment un sujet au niveau du conseil des ligues pour présenter les différentes rémunérations et reversements à l'ensemble du système. Comme on l'a vu en première année on a perdu de l'argent, et je rejoins complètement ce que disait Jean-Paul que l'idée première de la Fédération c'est de le faire pour que l'on puisse montrer le nombre de pratiquants, et qu'ils deviennent des licenciés. Ce n'est pas d'en faire une affaire financière mais on ne veut pas perdre. Il faut que l'on continue à avoir le même niveau financier.

Comment cela va alimenter l'ensemble du système et là on en parlera ensemble puisque, vous le savez bien sûr, les ligues ont un retour qui est fait par la Fédération sur les passeports voile régionalisés.

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il y aura un retour fait aux ligues et, en 2025, il faudra que l'on discute des différentes modalités possibles.

Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

« L'Assemblée Générale, organe compétent pour orienter et contrôler la politique générale de la FFVoile, autorise souverainement le Bureau Exécutif à pouvoir déroger temporairement jusqu'à l'Assemblée Générale 2025 qui aura lieu en mars 2026, à l'application des textes statutaires/réglementaires de la FFVoile dans le strict cadre des expérimentations validées par le BE et liées à la réforme des titres et licences ».

La résolution est adoptée à 96,7 %.

X. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur

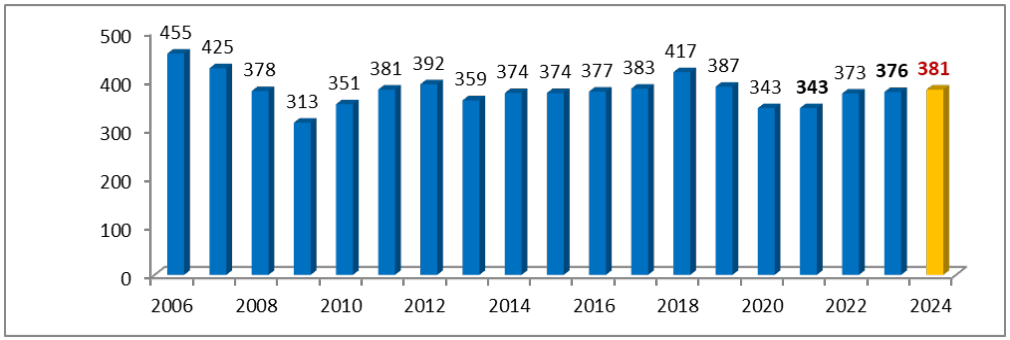
M. Olivier CASTAGNA.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, depuis 25 ans, le législateur a mis en place la surveillance médicale réglementaire. Il me revient de présenter ces résultats en assemblée générale.

Je vous présente ce qui nous est demandé par le ministère. Le ministère nous demande le nombre d'inscrits sur liste ministérielle.

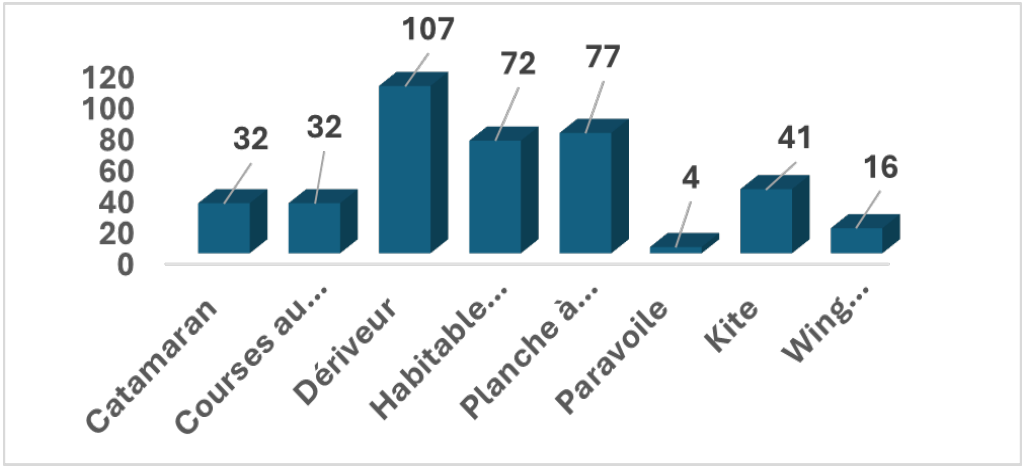
- Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire
- Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire
- Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire
- Taux de suivi complet
- Taux de suivi au moins partiel
- Absence de suivi

Chaque sportif a une liste d'examens qui doivent être réalisés.

Depuis 2006, vous avez la taille de la population, c'est-à-dire le nombre de sujets qui étaient inscrits sur les listes sur lesquelles la surveillance médicale était obligatoire.



Pour l'année 2024, il y avait 381 sportifs qui se répartissent de la manière suivante.



On peut nous demander la partie des sportifs qui sont en pôle et hors pôle.

En Pôle =>269 sportifs (71%)

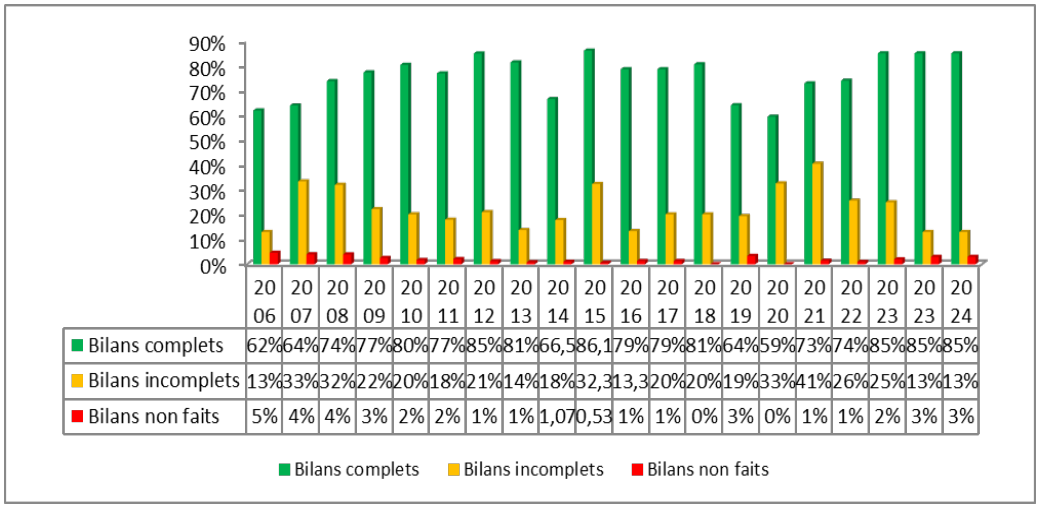
Hors Pôle =>111 sportifs (29%)

84 % des sportifs ont réalisé la totalité des examens demandés par le ministère.

13 % ont fait une partie des examens.

3 % n'ont pas fait leurs examens.

Vous avez une idée de la répartition.



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Bilans complets	62%	64%	74%	77%	80%	77%	85%	81%	66,5	86,1	79%	79%	81%	64%	59%	73%	74%	85%	85%	85%
Bilans incomplets	13%	33%	32%	22%	20%	18%	21%	14%	18%	32,3	13,3	20%	20%	19%	33%	41%	26%	25%	13%	13%
Bilans non faits	5%	4%	4%	3%	2%	2%	1%	1%	1,07	0,53	1%	1%	0%	3%	0%	1%	1%	2%	3%	3%

Depuis 2006, à part quelques fluctuations, en particulier en 2019 et 2020, au moment du COVID, on retombe sur des valeurs à peu près identiques d'année en année, soit aux alentours de 85 % d'examens totalement réalisés.

Dans la partie élites, tous les sujets ont réalisé une partie de leurs examens : 87 % de bilans complets et 13 % de bilans incomplets.

SHN : 88 % de bilans complets, 11 % de bilans incomplets et 1 % de bilans non faits.

Vous avez la répartition hors pôles et en pôle. Les résultats sont statistiquement différents entre la population en pôles et hors pôles.

Vous avez la répartition par support : Catamaran, courses au large, dériveur, habitable inshore, planche à voile, paravoile, kite, wing nautique.

Vous avez l'analyse par site géographique.

	Marseille		Brest		La Rochelle		Port La Forêt		La Baule		La Grande Motte	
Bilans complets	40	93%	26	87%	20	91%	26	100%	28	93%	9	64%
Bilans incomplets	3	7%	4	13%	2	9%	0	0%	2	7%	5	36%
Bilans non faits	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Nbre Total {fAthlétes	43		30		22		26		30		14	

	Mauguio		Marseille/Antibes		Le Havre		Dunkerque		Hyères		St Quay	
Bilans complets	6	86%	24	89%	17	94%	1	50%	13	72%	5	100%
Bilans incomplets	1	14%	3	11%	1	6%	1	50%	5	28%	0	0%
Bilans non faits	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Nbre Total {fAthlétes	7		27		18		2		18		5	

	Schoelcher		Wimereux		Pointe à Pitre		Lorient		Cannes	
Bilans complets	2	100%	2	100%	0	0%	5	100%	1	100%
Bilans incomplets	0	0%	0	0%	1	100%	0	0%	0	0%
Bilans non faits	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Nbre Total {fAthlétes	2		2		1		5		1	

	Ligue de la Loire		Nantes		La Ciotat	
Bilans complets	12	86%	1	100%	1	100%
Bilans incomplets	2	14%	0	0%	0	
Bilans non faits	0	0%	0	0%	0	
Nbre Total cfAthlètes	14		1		1	

Vous avez l'analyse épidémiologique des résultats.

Nbre de bilans complets	**322**	**85%**
Nbre de bilans complets -1	**29**	**8%**
Nbre de bilans complets -2	**7**	**2%**
Nbre de bilans complets -3	**3**	**1%**
Nbre de bilans complets -4	**7**	**2%**
Nbre de bilans complets -5	**2**	**1%**
Nbre de bilans complets >6	**11**	**3%**
	381	**100%**

Lea anomalies sont :

Liées à la pratique de la voile 13 %

Aggravées par la pratique de la voile 11 %

Arrêt du sportif 7 %

Examens complémentaires 7 %

Contact avec médecin coordonnateur 8 %

Electrocardiogramme : 3 sportifs

Anomalies congénitales suivies.

Echographie cardiaque : 0

Epreuve d'effort : 1

Surmenage et stress : 7

J'en ai terminé et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.- Avez-vous des questions à poser à Olivier ? *(Non)*

Merci, Olivier.

XI. Retrait de délégation et suppression de la ligue voile de Guyane

M. DENECHAU, Président.- Vous allez être amenés à vous prononcer sur le retrait de la délégation de la ligue Guyane ce qui est toujours la dernière des solutions et qui fait évidemment toujours un peu de peine. Pour la Fédération, c'est d'avoir des ligues dans l'ensemble des territoires.

Pour que vous puissiez vous prononcer, un petit historique qui est quand même lourd et chargé.

Il y a eu de multiples dysfonctionnements statutaires et financiers depuis plusieurs années qui avaient notamment conduit à la vacance des postes de Président, Secrétaire Général et Trésorier dans un contexte de grosses tensions entre les différents acteurs de la voile guyanaise. La FFVoile avait, pour rappel, accompagné la Ligue pour l'organisation d'une nouvelle AG Elective en décembre 2023.

Cette AG Elective -et je remercie le service juridique qui a passé beaucoup de temps- avait permis l'élection d'une nouvelle Présidente, d'un nouveau Bureau Exécutif et d'un nouveau Conseil d'Administration composé de 6 membres (puis 7 à partir du printemps 2024).

Malheureusement un an plus tard, la FFVoile constate que la situation au niveau de la Ligue de Voile de Guyane continue d'être très compliquée et est de nouveau en situation de défaillance mettant en péril l'exercice des missions qui lui ont été confiées par la FFVoile.

• La Présidente de la Ligue a démissionné de sa fonction de Présidente et de membre du Conseil d'Administration le 8 janvier 2025 dans un contexte de crise

au sein du CA avec notamment l'impossibilité de s'accorder au niveau du BE et du CA sur l'organisation de l'AG Elective et de l'AG Ordinaire.

• La Trésorière de la Ligue est démissionnaire de fait car elle n'a pas participé à une réunion du CA depuis de nombreux mois, ne répond à aucune sollicitation et n'a jamais réellement exercé sa mission de Trésorière depuis sa désignation en décembre 2023.

• Une réunion a été coorganisée par le Secrétaire Général de la Ligue et les services de la FFVoile (le Service Juridique et le CTS en charge de l'accompagnement des structures d'Outre-Mer) afin de réunir les 5 membres restants du CA fin janvier pour prévoir l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Bureau et avoir confirmation qu'ils souhaitaient s'impliquer jusqu'à la fin de leur mandat, afin notamment d'organiser l'AGO et l'AG Elective et de contribuer à clarifier la situation sur le plan financier et comptable. A ce moment-là, les 5 administrateurs ont confirmé qu'ils souhaitaient continuer de s'impliquer et un CA a donc été organisé début janvier pour élire un nouveau Président, un nouveau Bureau et préparer les futures échéances. En présence de seulement 4 administrateurs, un nouveau Président a été élu mais personne n'a souhaité se positionner sur le poste de Trésorier et donc le Bureau n'a pas pu être constitué.

• Parallèlement, et malgré plusieurs sollicitations dont celle du Service Juridique de la FFVoile, la Présidente et la Trésorière qui ont démissionné n'ont transmis aucun document (notamment financier), ni aucun accès (aux comptes de la Ligue, à l'adresse mail de la Ligue, au site et aux réseaux sociaux de la Ligue...) donc concrètement le nouveau Président et le Secrétaire Général ne disposent d'aucune information.

• Par ailleurs, il y a un nombre incalculable de tensions entre les acteurs, entre les clubs eux-mêmes et entre des clubs et la Ligue qui se matérialisent par des mails injurieux, des saisines d'une multitude d'instances (le Comité d'Ethique de la FFVoile, la Commission Nationale de Discipline, le Président de la FFVoile, le Service Juridique, le DG de l'ANS…). Le Service Juridique de la FFVoile et le CTS en charge de l'accompagnement des structures d'Outre-Mer sont très régulièrement sollicités pour trancher les litiges et de plus en plus pris à partie…

• Au niveau des comptes de la Ligue, la FFVoile a constaté une extrême opacité En l'absence de Trésorier et d'accès aux comptes, la Ligue semble dans l'incapacité de clôturer ses comptes 2024 en toute transparence.

• D'une façon générale, les acteurs de la Ligue semblent incapables de s'inscrire dans le cadre statutaire et règlementaire prévu par leurs textes. Les administrateurs de la Ligue se positionnent en représentants de leur club et pas en représentants de l'intérêt général de la Ligue.

• Aucune date n'a été fixée pour l'AG Ordinaire et l'AG Elective qui devait en principe se tenir avant le 8 mars.

Dans ce contexte de défaillance de la Ligue de Voile de Guyane mettant en péril l'exercice des missions qui lui ont été confiées par la FFVoile, le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration ont souhaité que l'Assemblée Générale de la FFVoile puisse se positionner par rapport à l'avenir de cette Ligue et en particulier sur le retrait de délégation/suppression de la ligue conformément à l'article 8 des statuts de la FFVoile.

Le BE et le CA sont eux-mêmes favorables au retrait de délégation et la suppression de la ligue.

Le CA s'est prononcé lors de sa séance du 7 mars 2025 pour la suspension des activités de la ligue et son retrait temporaire de délégation de la FFVoile dans l'attente de la décision éventuelle de l'AG.

Pour précision, l'article 8 IV des statuts précise qu'avant la prise de toute mesure concernant une ligue régionale, le président du Conseil des présidents de ligues est consulté pour avis. Je salue la présidente du conseil des ligues, Elisabeth Neidhart, ici présente.

La présidente du conseil des Présidents de ligues a pu préciser sa position à savoir : *« En qualité de présidente du conseil des présidents de ligues, ayant été consultée en application de l'article 8.IV des statuts de la fédération, au regard des informations communiquées, de celles dont je dispose également es qualité et des tentatives des services de la fédération pour essayer de remédier aux dysfonctionnements de la ligue de GUYANE, je me résous à donner un avis favorable au retrait de la délégation/suppression de la ligue. »*

Il est, par ailleurs, précisé que le parallélisme des formes/compétences, impose que la décision définitive de retrait de délégation/suppression de la ligue Guyane de Voile soit du domaine de l'AG de la FFVoile.

Il est enfin précisé qu'en cas de retrait de la délégation et de la suppression de la Ligue de Voile de Guyane par la FFVoile :

• La Ligue sera tenue de procéder à sa dissolution dans les plus brefs délais conformément à l'article 38 de ses Statuts

• Un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Ligue seront désignés (en principe lors d'une AG de la Ligue) étant précisé que l'article 39 des Statuts de la Ligue prévoit que les biens de la Ligue seraient attribués « sous réserve de leur acceptation, à la FFVoile ou à tout autre organisme désigné par elle »

• En l'absence de Ligue Régionale, les 5 clubs guyanais pourront évidemment continuer à être affiliés à la FFVoile et seront directement rattachés au niveau national (comme c'est le cas actuellement pour les structures d'un territoire sans Ligue).

• La FFVoile se rapprochera des autorités compétentes au niveau territorial, notamment le service des sports de la Direction de la Culture, de la Jeunesse et

des Sports (DCJS) de la Préfecture, afin de les alerter de la situation et de bénéficier de leur accompagnement pour veiller au respect de la décision prise par la FFVoile et de permettre la dissolution de la Ligue, dans des conditions sereines et transparentes. Mais, permettez-moi d'en douter. On pourra dire que ce n'est plus une ligue. Rien que dissoudre l'association qui reste, c'est une aventure dont on essaiera de ne pas se mêler.

Je vais vous lire la résolution qui est un peu longue avant de la mettre au vote.

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation au niveau de la Ligue de Voile de Guyane, constate que de nombreux éléments conjoncturels (absence de Trésorier, remise en cause de la légitimité du Président et du Secrétaire Général, absence de date pour la prochaine AGO et AG Elective, absence de visibilité sur les comptes 2024…) et structurels (instabilité permanente dans la gouvernance de la Ligue, incapacité de fonctionner dans le cadre statutaire et règlementaire prévu par leurs textes, opacité sur les comptes et finances de la Ligue depuis de nombreuses années, tensions entre les personnes et les clubs, multiplication des litiges, absence de volonté de partager un projet commun entre les 5 clubs du territoire…) empêchent la Ligue de remplir les missions qui incombent à un organisme déconcentré de la FFVoile.

Dans ce contexte, après que le Conseil d'administration a décidé de suspendre les activités de la ligue ainsi que d'un retrait temporaire de la délégation de la ligue, l'Assemblée Générale décide de confirmer le retrait de délégation et de supprimer la Ligue de Voile de Guyane conformément à l'article 8 des Statuts de la FFVoile ».

Avant que vous vous prononciez sur ce vote et sur cette dissolution, avez-vous des questions ? *(Non)*

Je pense que la situation est assez claire.

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Le vote est ouvert.

L'Assemblée générale se prononce à l'unanimité pour la suppression de délégation et dissolution de la ligue de voile de Guyane.

XII. Questions écrites

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Nous n'avons pas reçu de questions écrites.

M. DENECHAU, Président.- Toutefois, même s'il n'y a pas de questions écrites, si vous souhaitez poser une question d'ordre général permettant d'éclairer l'assemblée sur tel ou tel sujet, ce sera avec plaisir, dans la mesure de nos possibilités, que nous y répondrons.

Une déléguée, Ligue Ile-de-France.- Quelles sortes d'informations et quand on aura-t-on des informations sur la filiale ? Serons-nous concernés ou pas ?

M. DENECHAU, Président.- Oui, vous serez concernés puisque ce sera une filiale à 100 % de la FFVoile. Il y aura une présentation de la filiale à chaque assemblée générale puisque cela rentrera dans le bilan de la Fédération. Ce sera un bilan consolidé. D'ici là, vous aurez les informations par les canaux habituels sur le développement et l'avancement de la filiale.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*

XIII. Remise des médailles d'or

M. DENECHAU, Président.- La remise des médailles d'or c'est vraiment quelque chose d'important pour la Fédération. Nous aurons ce matin deux remises de médailles et, cet après-midi, dès 14h30, au tout début du Top clubs, nous remettrons 5 autres médailles d'or.

Pour la première médaille, je voudrais appeler Jean-Pierre CHURET.

C'est un plaisir de t'accueillir ici. Tu as une longue expérience des assemblées générales de la FFVoile puisque tu en as été le Vice-président pendant un certain temps avec notre regretté Président et ami, Jean-Pierre CHAMPION, et je tiens à ce que l'on ait une pensée aussi pour lui. Il a fait énormément pour notre Fédération.

Mon cher Jean-Pierre, comme beaucoup d'enfants, tu as eu un peu de mal à te stabiliser dans le sport. Tu as enfin fini de te stabiliser sur un bon sport puisque c'était la voile sur Ponant. Beaucoup de gens d'expérience dans la salle savent ce qu'est un Ponant. Cela veut dire qu'en tant qu'ado, tu avais déjà une belle carrure en Ponant ou si ce n'était pas le cas, cela devait être un peu difficile.

Tu as survécu, et c'est bien. Avant de faire un peu le tour de ton palmarès et surtout de ton parcours de bénévole, le souvenir que l'on a partagé ensemble au sein de la Fédération, à l'époque j'étais président de la Commission centrale d'arbitrage et toi tu étais président en charge des pratiques sportives, on a eu souvent des explications fortes mais qui ont toujours étaient constructives et empreintes en fait d'un souhait commun : que la Fédération aille mieux. C'est toujours important quand on est face à quelqu'un qui a une expérience, qui connaît et qui a navigué ; tu as fait de nombreuses SNIM depuis 1973 notamment sur Ecume de mer, Gibsea. Tu as aussi été en duo avec Michel et Philippe BRIAND dans les années 1980.

Après un passage dans la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, tu es plutôt du Sud. Cela s'entend un tout petit peu. Tu as fait de nombreuses Massilia et Challenge d'Hiver, puis beaucoup de régates corpo pour BP/Mobil qui était la société dans laquelle tu as travaillé.

Tu as fait plus de 5 participations au mythique Bol d'Or sur le lac Léman. Non seulement, tu as été coureur, mais tu as également été organisateur d'épreuves, que ce soit la SNIM Dériveur au Yacht Club de la Pointe Rouge avec 400 Europes et 420 sur trois ronds, le Match Race à Annecy pendant trois ans et les Championnats de France Habitables transportables à Annecy.

Le plus gros challenge que tu as eu à faire, et j'en ai été le témoin. Je dois dire que cela a été fantastique comme souvenir. Tu avais quelques cheveux blancs avant et tu les as gardés. Mais tu as réussi de façon exceptionnelle l'organisation de l'Armada pour l'arrivée de la Flamme Olympique à Marseille le 8 mai. Cela doit être sans doute pour toi une des plus belles aventures et des plus impressionnantes parce que j'ai eu la chance d'y être, c'était juste dingue. C'était à la fois fou d'avoir pensé à le faire et c'est encore plus fou de le faire. En tout cas, pour toute la voile, cela a été un spectacle exceptionnel pour l'ensemble du grand public.

Merci de l'avoir coordonné, mon cher Jean-Pierre, on en parle encore. Les gens qui ont vu l'arrivée du Belem cela a été incroyable pour notre sport. Un grand merci pour cela.

Tes fonctions au sein de la Fédération ont été multiples. Cela a commencé dès les années 80 où tu as été :

* Membre du Conseil d'administration du Yacht Club de la Pointe Rouge et tu étais aussi entraîneur du Groupe Europes.

* Entraîneur « Europe » de la Ligue de Voile de Normandie.

* Vice-président de la Classe des « Europe ».

* Manager sportif de la Société des Régates à Voile d'Annecy.

* Président de la Société des Régates à Voile d'Annecy.

* Président du Comité Départemental de Voile de Haute Savoie.

* Vice-président de la Ligue Rhône-Alpes Provence de Voile.

* Responsable du secteur Dériveurs à la FFVoile.

* Vice-président de la FFVoile en charge de la voile légère.

* Administrateur de la Ligue Sud.

* Vice-président de la Société Nautique de la Ciotat.

* Secrétaire général du CDVoile13.

C'est ce que l'on appelle un parcours de bénévole bien rempli. Pour tout cela, la Fédération ne peut qu'être fière de te remettre cette médaille d'or.

(Applaudissements)…

M. Jean-Pierre CHURET.- Tout d'abord merci de cette reconnaissance. Cela me va droit au cœur.

Quand on a des fonctions, que l'on est bénévole et que l'on arrive à faire plusieurs choses, il ne faut pas oublier la présence des équipes et qu'il y a eu du partage.

Je dois cette médaille un peu aux gens qui ont travaillé avec moi dans les clubs, dans les CDVoile ou les ligues et à la Fédération. On n'est jamais seul dans une aventure. C'est à la voile que l'on sait que les équipages sont efficaces. C'est une philosophie qu'il faut garder.

Je ne sais pas si ma longévité donnera envie aux jeunes de faire cette aventure. C'est un vrai problème ; il faut leur donner envie. C'est une passion que j'ai partagée avec mes proches. Si j'en suis là c'est aussi grâce à eux. Merci aussi à mon épouse.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour Jean-Pierre CHAMPION. J'ai eu un début de Vice-président pas très simple mais j'ai toujours eu sa confiance. Et il m'a fait progresser dans l'administration des compétences qui étaient les miennes et qu'il a bien voulu me donner. Nous avons eu des liens très amicaux.

On a du mal à imaginer l'arrivée de la Flamme… On a su rassembler tous les clubs, ce qui a été le cœur de la réussite. Notre responsabilité est d'impliquer les clubs et de donner à chacun une responsabilité afin que chacun se sente concerné.

Une suggestion : dans les ligues, beaucoup de bénévoles méritent aussi une reconnaissance. Dans l'avenir, il faudrait peut-être prévoir une espèce de promotion. Beaucoup de bénévoles s'investissent et restent dans l'anonymat. C'est une idée.

(Applaudissements)…

M. DENECHAU, Président.- Je partage complètement que l'on puisse récompenser des bénévoles. C'est totalement possible, puisqu'il existe une médaille de bronze et une médaille d'argent qui peuvent être remises dans les ligues.

N'hésitez pas à faire remonter en tant que présidents de ligue si vous avez des personnes que vous souhaitez honorer. Il faut nous prévenir deux mois avant l'AG de manière à s'organiser pour une remise.

Jean-Pierre, merci d'avoir mis cela sur le tapis. Cela permet d'honorer des gens qui donnent beaucoup.

Je voudrais présenter mes excuses à la personne que je vais appeler parce qu'il y a longtemps que cette médaille d'or devrait trôner chez lui.

Je vais appeler Michel KERHOAS qui vient de Bretagne comme son nom l'indique.

Michel est né le 25 juin 1947 à Guissény Nord Finistère.

Michel a passé toutes ses vacances dans la petite station de Brignogan plage et sa magnifique baie de Pontusval.

Alors, Les vacances c'était bien sûr, dans l'eau et sur l'eau.

C'est donc très logiquement que Michel dans les années 70 navigue sur sa Yole OK, puis quelques années plus tard sur son Corsaire acheté en copropriété avec un de ses beaux frères. Comme tous ceux qui naviguent à Brignogan, il est bien sûr membre du Club Nautique de Brignogan Plage créé en 1959 par des Brignoganais qui voulaient au travers de la pratique de la Voile occuper une jeunesse un peu désœuvrée en ces périodes de vacances scolaires.

En 1978, comme tous les ans Michel vient participer à l'AG du CNBP, au moment de l'élection du conseil d'administration le président en place annonce sa décision de passer la main et propose à son Vice-président de lui succéder. Mais celui-ci annonce que, pour des raisons professionnelles, il ne pourra pas assumer cette mission.

Un tour de table s'engage, mais pas de candidat. C'est alors que l'ancien président, fondateur du CNBP propose à Michel de prendre la présidence. Michel surpris par la proposition rappelle qu'il n'y connaît rien et n'est qu'un membre de base du CNBP.

Ce à quoi l'ancien Président lui répond qu'il n'aura qu'à demander à son frère Jean, ancien moniteur chef du Club et, à cette époque-là, directeur du centre nautique de Crozon Morgat.

Voilà comment on arrive à une assemblée générale en tant que simple membre et qu'on en ressort Président pour 21 ans et administrateur pour 43 ans, poste d'administrateur que Michel occupe encore aujourd'hui.

C'est le début de l'aventure de Michel dans la Voile Brignoganaise, puis finistérienne, bretonne et nationale.

En effet, dès 1989 il est élu président du Comité départemental de Voile du Finistère il fera deux mandats. En 1997, il est élu président de la ligue de Bretagne de Voile qu'il a avec ses amis de l'époque contribué à créer en 1989, il restera président de la ligue de Bretagne de Voile pendant 16 ans.

En tant que président de ligue, il est aussi élu à la présidence du Pôle France de Brest ainsi que celui de la Course au large de Port la Forêt dont il restera le président jusqu'en 2021.

Sollicité par Jean-Pierre CHAMPION, il prend alors la présidence du conseil des ligues au début des années 2000 pour deux mandats.

Pendant toutes ces années en tant que président du CDV 29, Michel présidera à l'organisation de multiples compétitions de Voile et en particulier du célèbre Tour du Finistère, puis en tant que président de ligue du Tour de Bretagne qui restent, l'un comme l'autre, de grands moments de navigation, des sports, de découverte de la péninsule bretonne, mais aussi de convivialité comme seule la pratique de la Voile en équipage sait les générer.

En parallèle de ses engagements associatifs, Michel, pendant toutes ces années avec son frère et ses amis, sillonnent au travers de nombreuses croisières conviviales toutes les Mers celtiques.

A la fin des années 90, il revend son Corsaire et le remplace par un très joli Côtre de Carantec construit aux Ateliers de l'Enfer à Douarnenez avec lequel il participe aux fêtes maritimes de 2000.

Michel aura aussi été pendant toutes ces années un membre très actif du mouvement nautique finistérien, administrateur de L'Union pour le développement du Nautisme en Finistère puis de Nautisme en Finistère et, dès sa création en 1995 et jusqu'à aujourd'hui, administrateur de Nautisme en Bretagne.

Il a aussi été Vice-président du CROS Bretagne pendant deux mandats.

Une vie bien remplie au service du développement de la Voile et plus largement du sport et plus particulièrement des sports nautiques.

C'est avec une très grande fierté que la FFVoile te remet la médaille d'or pour ton parcours à la fois exemplaire mais aussi au fait que tu aies contribué à beaucoup des développements et d'actions que nous continuons de poursuivre. Pour cela, je voulais t'en remercier très chaleureusement.

Bravo Michel pour cet engagement.

(Applaudissements)…

M. Michel KERHOAS.- Merci à tous.

C'est difficile d'intervenir après Jean-Pierre CHURET car il a dit à peu près ce que j'avais l'intention de dire !

Il est vrai que ce parcours est complet et riche mais il n'a été possible que parce que j'étais entouré. Tout d'abord, j'ai été entouré de professionnels, que je m'enorgueillis d'avoir embauchés et d'avoir accompagné toutes leurs carrières complètes dans mon club. Ils ont pris leur retraite l'un après l'autre ; l'un venait du Nord et les autres étaient bretons.

C'était un tout petit club saisonnier quand je l'ai pris ; quelques années après, avec l'aide des professionnels et des bénévoles, on est devenu un club ouvert à l'année qui reste modeste mais qui fonctionne bien.

Les missions ont été faites parce que j'ai été accompagné par des bénévoles. Je voudrais en citer deux qui sont dans l'ombre :

* René BLANCHARD, trésorier de la ligue, organisateur d'épreuves, responsable technique du Tour du Finistère, du Tour de Bretagne. Il m'a accompagné pendant trois mandats sur les quatre à la ligue Bretagne.

* Mon secrétaire général, Eric TRANVOUEZ, dans l'ombre aussi. Maintenant, il s'occupe de son petit club. Tout va très bien.

Il y avait aussi deux élus, Pierre LE BOUCHER et Bruno LE BRETON, deux des Vice-présidents de la ligue.

Enfin, comme Jean-Pierre, tout cela n'aurait pas pu être possible si je n'avais pas été soutenu et accompagné par mon épouse pendant ces 40 ans de bénévolat. C'est autant d'absences en semaines, week-ends, parfois en croisière. Cela n'aurait pas été possible si elle ne m'avait pas soutenu totalement du début jusqu'à la fin. C'est donc une médaille que je partage avec elle et je suis heureux qu'elle soit là aujourd'hui.

Merci à vous.

(Applaudissements)…

M. DENECHAU, Président.- Après cette séquence émotion importante, je vous propose de clore cette assemblée générale.

La séance est levée à 12 heures 15.